

Article 1. CHAMP D'APPLICATION :

Les présentes conditions d'utilisation régissent les rapports entre la SMEG et le client ayant souscrit au service de consultation des données de comptage neXio Pro, dénommé ci-après neXio Pro, tel que décrit aux présentes conditions d'utilisation.

Ce service est possible pour les sites disposant d'un compteur télérelevé permettant de consulter la courbe de charge liée aux consommations d'électricité.

Lesdites conditions d'utilisation pourront être modifiées unilatéralement par la SMEG, notamment en raison du caractère évolutif du contenu du service de consultation des données de comptage, ou du fait de l'entrée en vigueur d'un texte législatif ou réglementaire.

Article 2. DEFINITIONS :

Client : personne physique ou morale, titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité avec la SMEG d'une puissance supérieure à 36 kVA, ayant accepté les présentes conditions d'utilisation et souhaitant avoir accès à neXio Pro.

Service de consultation des données de comptage : service utilisant Internet permettant d'avoir accès aux prestations définies à l'article 4 des présentes conditions d'utilisation.

Puissance top 10 minutes : puissance moyennée sur une durée de 10 minutes.

Article 3. OBJET DES CONDITIONS D'UTILISATION :

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objet la mise à disposition d'informations relatives aux contrats de fourniture d'électricité conclus entre le Client et la SMEG.

L'accès à neXio Pro ainsi qu'aux informations qu'il contient est gratuit et sans contrepartie aucune de la part du Client.

Article 4. PRESTATIONS OFFERTES DANS LE CADRE DE neXio Pro :

Le service de consultation des données de comptage permet au Client d'avoir accès aux services suivants, sous réserve de leur modification par la SMEG conformément à l'article 1er des présentes :

- consultation des courbes de charge (puissance top 10 minutes) sur une période modifiable
- consultation de la courbe monotone sur une période modifiable
- consultation des histogrammes des énergies (jour, semaine, mois)
- consultation de la puissance active minimale, maximale et moyenne soutirée sur une période modifiable
- consultation de la quantité d'énergie active consommée sur une période modifiable
- consultation des index de chaque relève

Les données sont mises à jour hebdomadairement.

Article 5. OBLIGATION DE LA SMEG :

La SMEG s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition afin d'assurer le meilleur accès du Client à neXio Pro.

Toutefois, la SMEG se réserve la possibilité d'interrompre l'accès à neXio Pro afin d'en assurer la maintenance et ce, autant que de besoin.

Les données mises à disposition du client sont indicatives et tributaires des dispositifs de comptage et de télécommunication.

Article 6. RESPONSABILITE DE LA SMEG :

La SMEG ne saurait engager sa responsabilité pour tout dommage, direct ou indirect, matériel ou immatériel, résultant tant de l'impossibilité du Client d'accéder à neXio Pro, et ce quelle que soit la durée de l'indisponibilité, que de la qualité et de la fiabilité des informations communiquées au Client.

En tout état de cause, la SMEG ne peut voir sa responsabilité engagée au titre de la prise de décision résultant de la consultation des données de comptage qui relève de la responsabilité du seul Client.

Article 7. DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE :

Les présentes n'accordent aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle au Client sur les éléments composant neXio Pro (informations, marques, logos, progiciels ou logiciels notamment).

La SMEG accorde au Client un droit d'utilisation limitée aux seules prestations prévues à l'article 4 et consultées dans le respect des dispositions du présent article, et pour la durée de sa souscription au service.

La reproduction des informations divulguées dans le cadre de neXio Pro est autorisée pour le seul usage du Client.

Tout acte du Client contraire au présent article sera constitutif d'une contrefaçon offrant à la SMEG la possibilité d'engager des poursuites tant civiles que pénales.

Article 8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

En tant que Société Concessionnaire de Service Public, la SMEG traite et conserve des informations nominatives concernant ses clients dans plusieurs fichiers informatisés dont la liste est disponible sur notre site Internet (www.smeg.mc)

Conformément à la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, le droit d'accès et de modification s'exerce auprès de la Direction Générale de la SMEG par courrier :10 Av de Fontvieille BP 633 98013 Monaco Cedex ou par email : smeg@smeg.mc